

INFORMATION TARIFAIRE

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre « parent/enfant », à un hébergement en « maison des familles » ou au service restauration », doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

Conformément à l'arrêté n° 2013 – 2264 de l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes, les tarifs médicaux pratiqués par notre établissement sont les suivants :

Rééducation/appareillage /couture :

-Hospitalisation Complète : 486,14 euros par journée

-Hospitalisation de jour spécialisée (hospitalisation à temps partiel) : 455,33 euros par journée.

Consultation auprès d'un de nos médecins spécialistes (traitement ambulatoire) : 25,13 euros.

***Si votre enfant ou vous-même ne bénéficiez pas du régime de l'affection longue durée tel que reconnu par votre caisse primaire d'assurance maladie :**

vous devez vous acquitter du « ticket modérateur » correspondant à 20 % du prix de journée soit :

-97,23 euros par journée d'hospitalisation complète,

-91,01 euros par journée d'hospitalisation de jour,

-5,03 euros par consultation.

***Si votre enfant ou vous-même bénéficiez du régime de l'affection longue durée tel que reconnu par votre caisse primaire d'assurance maladie :**

vous devez vous acquitter, uniquement en cas d'hospitalisation complète, du forfait journalier de 20 euros par journée d'hospitalisation.

***Tiers payant** : nous ne pratiquons le tiers-payant, si vous disposez d'une assurance de couverture complémentaire de santé, qu'en cas d'hospitalisation complète. A défaut, les sommes mentionnées plus haut vous seront facturées.

Dépôt de garantie en cas d'hospitalisation complète :

En cas d'hospitalisation complète d'un patient de plus de 6 ans : un chèque de 450 euros est demandé au titre d'un dépôt de garantie.

Il en est de même, quel que soit l'âge du patient, en cas de prêt d'un matériel appartenant à notre établissement. Si le matériel prêté est coûteux, un dépôt de garantie d'un montant supérieur peut vous être demandé.

Exigences particulières :

- Vous pouvez, sous réserve de disponibilité de places, bénéficier d'un hébergement en chambre parent/enfant. Cette prestation est facturée 20 euros par nuit et doit être réglée d'avance.

-Vous pouvez, sous réserve de disponibilité de places, bénéficier d'un hébergement en « maison des familles ». Cette prestation est facturée 12 euros par nuit pour une chambre simple, 16 euros par nuit pour une chambre avec un lit accompagnant et 24 euros par nuit pour un studio. Chaque semaine doit être réglée d'avance.

-Si votre enfant est hébergé dans notre établissement sous le régime de l'hospitalisation complète, vous pouvez, du lundi au vendredi, accéder au self-service de l'établissement (salle « passerelle ») aux conditions suivantes :

-Petit-déjeuner : - 2 euros (service de 7h30 à 8h30)

-Déjeuner : - 7 euros (service de 11h30 à 13h00)

-Diner : - 7 euros (service de 18h30 à 19 h00).